

# Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 14 Mai 2024

**Présents :** Mesdames et Messieurs FOREST, BOUVEYRON, FERRIERE, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, ARQUILLERE, MALIGEAY, VICENTE

**Excusés avec pouvoir :** T. BORGOGNO (pouvoir à F.DELPEUX), D. LOMBARD (pouvoir à K. FOREST), C.BRENIER (pouvoir à M.BOUVEYRON), B. PINET (pouvoir à MO FERRIERE), C.TULOUP (pouvoir à J.MALIGEAY)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Pascal ARQUILLERE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 avril est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération n° 05/2024DE01 : Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif à l'ACM**

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Madame le Maire propose au conseil municipal, qui approuve à l'unanimité :

- la création d'un emploi non permanent et le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à l'occasion de toutes les périodes de vacances scolaires (hors période estivale),
  - la création de trois emplois non permanents et le recrutement de trois contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à l'occasion de la période des vacances d'été 2024,
- pour venir renforcer l'équipe d'animation en place, en cas de besoin en fonction des effectifs.

Arrivée de Carole FOUILLET et Jacques MALIGEAY

## **Délibération n° 05/2024DE02 : Amendes de police 2024**

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible de demander une subvention au Département pour des travaux liés à des opérations pour la circulation routière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier dans le cadre d'aménagement et de sécurisation de stationnements au niveau de l'ancienne gare de la Brévenne et de la route du Col.

## **Délibération n° 05/2024DE03 : Appel à projets du Département, demande de subvention dans le cadre d'un projet d'espace plurifonctionnel en faveur de la cohésion sociale et du développement culturel**

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un espace plurifonctionnel en faveur de la cohésion sociale et du développement culturel pour lequel l'enveloppe budgétaire s'élève à 1 990 000 € HT soit 2 380 000 € TTC et indique que pour le financement de ces travaux, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une subvention du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2024. Il est dressé le plan de financement HT qui s'établit comme suit :

Financeurs	Montant des dépenses HT	Base subventionnable HT	Montant HT	Pourcentage de subvention sollicité
Etat - DSIL	1 990 000 €	1 500 000 €	600 000 €	30 %
Etat - DETR	1 990 000 €	475 000 €	190 000 €	10 %
Région	1 990 000 €		400 000 €	20 %
Département	1 990 000 €		400 000 €	20 %
Collectivité	1 990 000 €		400 000 €	20 %

Le conseil municipal approuve par 17 voix pour et deux abstentions la demande d'une subvention au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet.

## **Délibération n° 05/2024DE04 : Souscription d'une ligne de trésorerie**

Pour des raisons de souplesse de trésorerie au vu des différents dossiers d'investissement en cours, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie dans l'attente du versement de subventions et du remboursement du FCTVA.

Différents établissements financiers partenaires habituels de la commune (Caisse d'Epargne, Banque Postale) ont de fait été consultés pour une ligne de trésorerie de 400 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €.

## **Délibération n° 05/2024DE05 : Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon**

---

Après que des constats d'abandon aient été dressés au cimetière pour les concessions référencées D35-36, E85-86 et E107-108, le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise, au nom de la commune, de ces trois concessions perpétuelles réputées à l'état d'abandon.

## **Délibération n° 05/2024DE06 : Désignation d'un correspondant incendie et secours**

---

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a créé, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Bernard Blanc est désigné à l'unanimité correspondant incendie et secours par le conseil municipal.

## **Délibération n° 05/2024DE07 : Convention « participation citoyenne » avec la Gendarmerie**

---

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec la Gendarmerie de L'Arbresle permettant la mise en place du dispositif « participation citoyenne » tel que présenté à l'occasion de la réunion publique du 11/12/2024.

## **Délibération n° 05/2024DE08 : Désaffectation et déclassement de la parcelle C 1173**

---

Les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal. En vertu de l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- Par une désaffectation matérielle du bien,
- Par une décision administrative, en l'espèce, une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la mise en vente de la parcelle cadastrée C 1173 située dans le lotissement du Clos de la Chapelle, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de la déclasser du domaine public communal. Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra alors au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

Dent creuse au cœur de ce lotissement, nécessitant un entretien permanent des services techniques communaux pour maintenir la salubrité du lieu, sans affectation à un service public, il est proposé au conseil municipal de vendre ce tènement pour répondre à la demande en logement sur la commune.

Jacques Maligeay demande si les réseaux traversant cette parcelle, ainsi que la présence d'un puits, ne sont pas de nature à contrarier ce projet de cession. Il demande en outre quelle est la procédure prévue pour supprimer les places de stationnement située devant la parcelle pour permettre l'accès à cette dernière.

Madame le Maire donne ensuite lecture au conseil municipal de courriers reçus des riverains du lotissement du Clos de la Chapelle, étonnés de ce projet avant de donner la parole aux riverains présents. Ces derniers expriment leur inquiétude par rapport à la construction d'une habitation supplémentaire dans ce lotissement et la perte d'un espace vert.

Après avoir entendu ces différentes interventions, Madame le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération au prochain conseil municipal afin d'apporter des réponses aux différentes questions soulevées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Tirage au sort des jurés d'assises**

---

Afin de permettre de dresser la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2025, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes devant figurer sur la liste préparatoire du Jury d'Assises. Il s'agit de Didier Chenevière, Pascal Arquillère, Evgeny Kiryushin, Hélène Borreda Passelègue, Maëlle Desremaux, Geneviève Decropt Cameron.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie ensuite par un tirage au sort du Président de la Cour d'Appel de Lyon.

## Décisions d'urbanisme

NOM	Adresse terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
BARBOSA Amélie	29 rue du Prado	PC modificatif : modifications des couleurs des menuiseries et des dimensions, et de la finition de la façade. Création terrasse sur pilotis.	09/04/2024
VERNAY Franck	27 montée de Bernay	Création d'une annexe pour le stationnement (garage).	10/05/2024

## Travaux des commissions

### O Bâtiments communaux

- Badges : ils ont été mis en place. La distribution de badge a été réalisée auprès des membres des associations. Pas de difficulté particulière rencontrée à la mise en route de ce nouveau système
- Espace culturel : l'esquisse a été validée et le maître d'oeuvre travaille désormais sur la phase APS (Avant Projet Sommaire).
- La Poste : Le travail sur les plans continue avec pour projet de créer deux logements en R+1 et deux logements en R+2. Des renforcements de planchers seraient sans doute à envisager au niveau des deux niveaux.

### O Manifestations

Le printemps des arts se prépare : 14 auteurs seront présents ainsi que 12 artisans d'art et 2 horticulteurs. Les bénévoles de la bibliothèque présenteront différentes animations : contes pour enfant, kamishibai... Un grand merci à eux !

### O Fleurissement

La plantation des annuelles est prévue le mercredi 15 mai avec les bénévoles. La commission s'était, au préalable, réunie courant avril pour voir notamment comment compléter le massif au carrefour de Bartassieux et entamer la réflexion pour l'automne. Des choix relatifs à des aménagements au City Stade (table de pique-nique et/ou bancs) seront également réalisés.

La sous-commission quartiers et hameaux s'est également réunie pour avancer sur le dépliant « plan de ville et hameaux ».

### O Associations

Cette année le rendez-vous pour le planning des animations de fin 2024 et 2025 est avancé au jeudi 27 juin même si le Pick'rendez-vous sera toujours diffusé en septembre. Cela pour plusieurs raisons, certaines associations n'avaient que peu de recul pour la fin de l'année puisque le planning n'était validé qu'en septembre pour l'année suivante. Les associations demandaient aussi plus de visibilité pour organiser leurs animations ou événements. D'autant plus qu'en 2025 se profilent plusieurs anniversaires. Nous testons donc cette année cette date en juin.

### O Communication

Avec PanneauPocket et le panneau lumineux les associations sont maintenant bien au fait et profitent pleinement de ce service pour communiquer leurs événements, la mairie informe également. Pour Facebook et Instagram nous essayons de relayer aussi la communication mairie et associations.

Le panneau pour banderoles à la Brévenne est désormais en service pour la mairie et les associations. Nous allons essayer de faire en sorte que chacun puisse communiquer au mieux en établissant un planning pour éviter que certains supports pénalisent d'autres en restant trop longtemps.

Nous démarrons nos réflexions pour informer à la Brévenne que le centre du village est tout près avec tout ce qu'il faut en termes de commerces, marchés...

### O Urbanisme

- L'enquête publique pour la zone AU est terminée ; la dernière permanence du commissaire enquêteur s'est tenue le 13/05. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions. Les principales remarques des riverains portent sur des inquiétudes liées au trafic potentiellement plus important de la rue Marcel Roux.
- Propriété Bernard : la rédaction d'un cahier des charges est en cours pour lancer un appel à projet.
- « Village d'Avenir » : Dans le cadre de ce dispositif, notre correspondant, Mr Gippet, a été recruté par la Préfecture. Il va nous aider dans le cadre des projets structurants sur la commune : espace

plurifonctionnel, propriété Bernard... Il sera à nos côtés pour faire le lien avec tous les services de l'état.

## O Voirie

- La réfection partielle, par les services du Département, de la RD 24 au niveau de la Rue du Prado est prévue entre le 27 et le 31 mai par le Département.
- Voirie 2024 : les devis sont en cours. A réception, les décisions relatives aux travaux seront prises.
- Epareuse : L'épavage des hameaux de la Combe et des Rivières a été réalisé en partie. Il est réalisé par les agents du SIVOM qui tournent actuellement sur la commune de Brussieu. Il reprendra ensuite sur Bernay, la priorité étant donnée aux axes les plus dangereux. La première passe sera terminée fin Juin sur l'ensemble des trois communes du SIVOM.
- Travaux de sécurisation et d'aménagement de la Brévenne : la réception des travaux a eu lieu le mardi 14/05. L'inauguration est prévue le samedi 28 septembre à 10 h 30.

## O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- CAF : le nouveau correspondant CAF est venu se présenter. La CTG (Convention Territoriale Globale) qui permet à la commune d'obtenir une aide de la CAF sur les services communaux destinés à l'enfance (Crèche Les Griottes et ACM) se termine en 2025 ; elle pourrait être prolongée d'une année en raison des élections municipales de mars 2026.
- Les Griottes : La commission d'admission a eu lieu le 26 avril. Une baisse des demandes a été constatée. De fait, toutes les familles ayant fait une demande auront une place cette année.
- Chantier Jeunes : un chantier est prévu du 8 au 12 juillet. La fresque rue du Nord sera prolongée. Un projet de refaire la fresque de la crèche est également à l'étude pour l'été 2025. Contact sera pris au préalable avec les riverains.
- ACM (Accueil Collectif des Mineurs) : la rencontre avec les communes partenaires pour le bilan financier annuel est prévue le 16 mai. L'ACM a accueilli « Vadrouille » à la rentrée des vacances de printemps, Les enfants ont été séduits par ce lapin !

## O Mobilité

- Une réunion s'est tenue avec la CCPA le 22 avril pour un projet d'aménagement cyclable entre le carrefour de la rue des Bancs de Pierres avec la RD 24 jusqu'à la Brévenne. Il porte sur l'aménagement d'une voie verte parallèle à la route départementale depuis les Bancs de Pierre jusqu'aux escaliers au niveau desquels serait réalisée une rampe pour permettre le passage à vélo jusqu'à la Brévenne. Le financement de ces travaux serait assuré par la CCPA. Ce projet devra, dans tous les cas, être validé par les élus communautaires. A ce jour, la commune est consultée pour avis mais rien n'est encore voté.
- Le SYTRAL a installé sur le parking de la Brévenne une consigne à vélo pour les abonnés. Déjà 3 personnes inscrites sur notre commune pour 6 places disponibles. Un autre est disponible à La Giraudière.

## O Vie économique

Les différents arrêts minutes existants sur la commune, rue de la mairie, rue du commerce et place du marché, n'étant pas toujours respectés, ils pourraient être matérialisés en rouge et deux arrêts minutes supplémentaires pourraient être ajoutés, place du marché, au niveau des stationnements en bataille, pour permettre une meilleure rotation des véhicules et ainsi faciliter l'accès aux commerces.

A la Brévenne, 6 places seront matérialisées en bleu pour favoriser également l'accès aux commerces.

## O Agriculture

- Semaines de l'environnement, journée du 08 juin avec porte ouverte au rucher communal de la Drivonne : différents ateliers et animations sont prévus mais également, à 11h00, l'inauguration du rucher pédagogique. Celui-ci a été conçu et entièrement construit par les bénévoles. Félicitations à eux pour ce formidable travail !
- Agriculture : Les agriculteurs attendent le beau temps ! Les fruits ont eu assez d'eau. Il conviendrait que les pluies s'arrêtent pour sauver les récoltes. Les quantités de fruits semblent pour l'instant moyennes, notamment pour la cerise. Les quantités en mirabelle sont bonnes et abondantes en pêches. Toutes ces productions sont passées à côté du gel ce printemps et de la grêle à ce jour. La récolte devrait débuter fin mai.  
Les éleveurs, pour leur part, ont fait du stock de fourrage, même si la qualité est moindre en raison des pluies.
- Moustique tigre : une sensibilisation à la présence du moustique tigre sur la commune a eu lieu à l'occasion d'un marché du vendredi. Une action sera menée en juin en direction des enfants de l'école qui déjeunent à la cantine. Un flyer sera distribué à l'ensemble des élèves. Enfin, un stand, à l'occasion des élections, sera mis en place rue du nord pour sensibiliser la population. La commune est colonisée depuis 2023. Le moustique tigre naît et vit dans un rayon de 150 m. Il naît dans une petite surface d'eau (bouchon, coupelle...). Une femelle peut pondre 500 à 600 œufs et peu de moyen de lutte existe à part la suppression des eaux stagnantes. Il est donc primordial que chacun fasse preuve de vigilance par rapport à celles-ci. Pour les coupelles de fleurs (notamment au

cimetière), il est possible de mettre du sable dans les coupelles pour répondre au problème tout en conservant l'humidité.

- Frelon asiatique : Une sensibilisation a également eu lieu à l'occasion d'un marché. De mars à fin mai, les reines fondatrices sont piégées, or une reine piégée c'est un nid en moins. Sur la commune, 10 nids ont été détruits en 2023 (3 en 2022 et 1 seul en 2021). Il est donc important d'agir dès aujourd'hui.

La séance est levée à 22 h 00. **Prochain conseil municipal le mardi 02 Juillet 2024 à 19 h 30.**